

Délibération n°260012

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Charles BALARDY, Jennyfer BONENFANT, Pascal BOUZIGUES, Nadia BOUALAM, Alexis BRU, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Pierre DEMNI Céline KUNTZMANN, Arnaud ESPIÉ, Florence PORTRA, Cyrielle POSADAS, Jean-Marc NADAL, Jessica PUECH, Jean-Pierre TORAN, Laura SAPONARO, Bruno VICTORIA

Absent (excusés) : Clément HOLIÉ (pouvoir donné à Bruno VICTORIA)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Date de la Convocation : le 17 mars 2026 / Date d’Affichage : le 17 mars 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : 22/03/2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 18	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

ELECTIONS DIVERS REPRESENTANTS ET DELEGUES COMMUNAUX

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

VU l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales portant sur la désignation de conseillers municipaux délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs

VU l'article D.411-1 du code de l'éducation qui dispose que dans chaque école, le conseil d'école est composé de deux élus : « a) Le maire ou son représentant ; b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ; »

Après en avoir délibéré et procédé aux opérations de vote réglementaires,

- **NOMME** ainsi qu'il suit les représentants de la Commune dans les E.P.C.I. et divers Syndicats ou organismes intercommunaux :

▪ **Domaine : Jeunesse**

ASSOCIATION ESPACE JEUNESSE

Titulaires		Suppléant	
3	- Stéphanie ALVERNHE - Nadia BOUALAM - Pascale KHAMNOUTHAY	1	- Jean-Charles BALARDY

CONSEIL D'ECOLE

Titulaires	
2	- Nadia BOUALAM - Pascale KHAMNOUTHAY

▪ **Domaine : Logement social**

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE TARN HABITAT

Titulaire		Suppléant	
1	- Jean-Pierre DEMNI	1	- Laura SAPONARO

- **Domaine : Personnel communal**

COMITE NATIONAL D'ACTIONS SOCIALES (C.N.A.S.)

Titulaire	
1	- Céline KUNTZMANN

- **Domaine : Funéraire**

CIMETIERE DE FONLABOUR (Convention avec la Ville d'Albi)

Titulaire		Suppléant	
1	- Alexis BRU	1	- Jean-Pierre TORAN

SPL (Société Publique Locale) FUNERAIRE ALBI

Titulaire	
1	- Alexis BRU

- **Domaine : Sécurité**

CORRESPONDANT A LA DEFENSE

Titulaire	
1	- Jean-Pierre TORAN

CORRESPONDANT A LA SECURITE ROUTIERE

Titulaire	
1	- Jean-Pierre TORAN

COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Titulaire	
1	- Alexis BRU

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Titulaire	
1	- Jean-Pierre TORAN

REFERENT « ERRE » (Élu-e Rural-e, Relais de l'Égalité) :

Contre les discriminations et les violences, notamment envers les femmes

Titulaires	
2	- Laura SAPONARO - Cyrielle POSADAS

- **Domaine : Energie**

SPL AREC (AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT) OCCITANIE (Conseil d'Administration, Assemblée Spéciale, Assemblées Générales, Comité d'Orientation stratégique)

Titulaire	
1	- Gérard POUJADE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU TARN (S.D.E.T.)

Titulaires	
2	- Jean-Charles BALARDY - Pascal BOUZIGUES

CORRESPONDANT TEMPETE ENEDIS

Titulaire		Suppléant	
1	- Pascal BOUZIGUES	1	- Jean-Charles BALARDY

- **Domaine : Parc des Expositions**

SEM ALBI-EXPOS

Titulaire		Suppléant	
1	- Jennyfer BONENFANT	1	- Jean-Pierre DEMNI

- **Domaine : Impôts**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Titulaire	
1	- Alexis BRU

- **Domaine : Portage de repas**

ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA PRODUCTION ET LE PORTAGE DES REPAS EN ALBIGEOIS

Titulaire		Suppléant	
1	- Nadia BOUALAM	1	- Laura SAPONARO

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 20 mars 2026

Le Maire,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le :

de sa publication/de sa notification le :

